

LE DOSSIER

Deux prolongations, pas plus

L'accord initial, signé suite aux grèves de 2009, prévoyait une période minimale de deux ans pour le RSTA. Début 2011, ce dispositif est prolongé une première fois, jusqu'au 31 décembre 2012. Date à laquelle le gouvernement Ayraut l'étend jusqu'au 31 mai 2013. Cette fois-ci, il y a eu deux sans trois.

Commission fictive...

L'accord instituant la prime exceptionnelle de vie chère de 200 euros prévoyait qu'une commission paritaire se réunisse pour en assurer le suivi et dégager des pistes d'amélioration. Malgré les pressions syndicales, cette commission n'a jamais vu le jour. La fin du RSTA signe son arrêt de mort... né.

Nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat

La fin programmée du **Revenu supplémentaire temporaire d'activité**, part de l'État (100 euros) dans la **prime de vie chère** instaurée suite aux grèves de 2009, va être **durement ressentie** en premier lieu par les bas salaires. Censé la suppléer, le RSA ne la comblera pas.

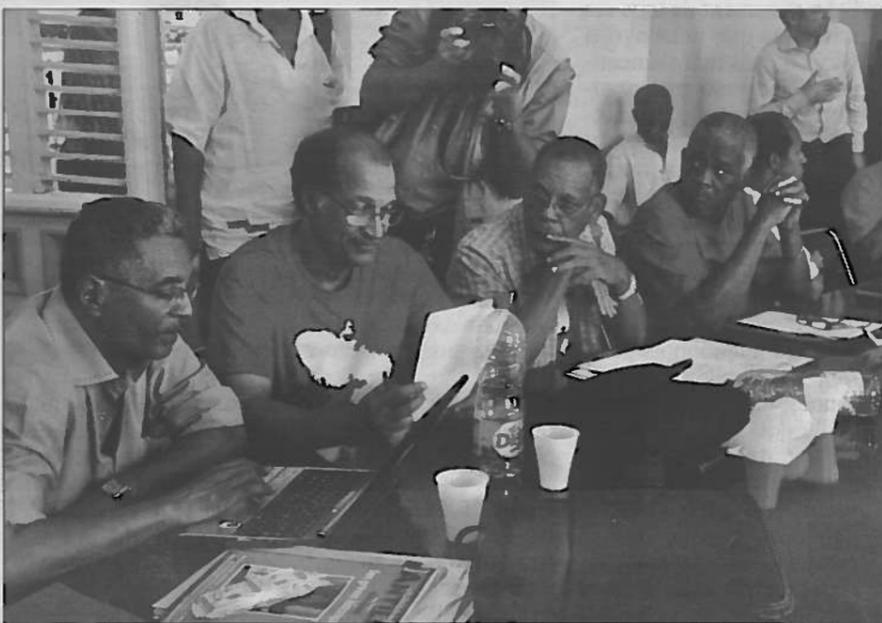
La semaine dernière, la députée réunionnaise Huguette Bello a interpellé le gouvernement sur ses intentions à l'égard du Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dispositif qui arrive à son terme. Victorin Lurel, dans sa réponse, a été très clair (lire ci-contre) : le gouvernement n'a pas l'intention de prolonger plus avant le dispositif, qui prend fin le 31 mai, c'est-à-dire demain. Si en Guadeloupe, d'après négociations sont à prévoir entre patronat et syndicats pour définir la suite de ce dispositif, rien de tel en Martinique. L'accord Bino signé dans l'île sœur prévoyait que les patrons prennent en charge les 100 euros mensuels du RSTA versés par l'État. Aujourd'hui, ces mêmes patrons ne tiennent pas le

même discours, crise oblige, selon leurs dires.

DU RSTA AU RSA

Chez nous, dans l'accord paraphé suite aux grèves de 2009, cet aspect n'apparaît pas. Conséquence, comme l'explique Alexandre Richol, président de la CGPME : « Il est hors de question de prendre le relais de l'État et je ne vois pas comment les syndicats pourraient le demander, ni d'ailleurs comment nous pourrions le faire, vu la situation de nos entreprises. »

Le RSTA disparaissant, les bénéficiaires vont devoir se tourner vers le RSA. Deux écueils pointent déjà à l'horizon. Le RSTA était attribué quelle que soit la composition familiale, contrairement au RSA, qui prend en compte cette donnée. Il était surtout attribué à tout salarié (du



La signature des accords suite aux grèves de 2009 avait nécessité de nombreux jours de négociations. (photo d'archives Fernand Bibas)

privé) dont le salaire était inférieur ou égal à 1,4 Smic. Le RSA est destiné

aux particuliers touchant bien moins que le Smic. Le pouvoir d'achat des bas

salaires va donc encore diminuer.

L.H et C.R.-V.

REPÈRES

Origine

Créé en mars 2009 par le gouvernement Fillon, suite aux grandes grèves qui ont touché les Antilles-Guyane et la Réunion, le RSTA visait à augmenter le pouvoir d'achat des salariés dont le revenu ne dépasse pas 1,4 fois le SMIC.

Son montant

Il est de 100 euros maximum par mois. A cela s'ajoute la contribution des employeurs (entre 30 et 70 euros), et celle des collectivités locales, pour constituer au total une prime de vie chère de 200 euros, négociée entre le patronat et le K5F.

Pour combien de temps ?

En Martinique, l'accord sur cette « prime exceptionnelle de vie chère » est conclu pour « une durée minimale de deux ans » stipule l'accord signé le 11 mars 2009. Si le RSTA prend fin le 31 mai 2013, la contribution des entreprises, elle, se poursuit. Celle des collectivités a pris fin depuis environ un an et demi.

Combien de bénéficiaires ?

Environ 22 000 selon le conseil général, plutôt aux alentours de 35 000 selon les organisations patronales... Combien de Martiniquais ont réellement bénéficié du RSTA ? Difficile, pour l'instant, d'affiner ce chiffre. En comparaison, la Guadeloupe a recensé près de 40 000 bénéficiaires.

IL A DIT

« Chacun devant ses responsabilités »

Victorin Lurel, ministre des Outre-mers

« Le RSTA est un dispositif temporaire. Il a été reconduit plusieurs fois. Ce revenu supplémentaire temporaire a été créé pour faire la transition, parce que le RSA n'existait pas alors dans les Dom. Maintenant, ce dispositif arrive à terme et il faut être clair : l'État ayant pris ses responsabilités, c'est aujourd'hui aux partenaires sociaux - par le dialogue social et la politique contractuelle - d'assurer, s'il le faut, la perpétuation de ce dispositif. Chacun est devant ses responsabilités pour préserver le pouvoir d'achat. »



Patrick Lecurieux-Durival, secrétaire général du Medef

« Le RSTA était une solution d'urgence »

Comment le Medef réagit-il à la fin programmée du RSTA ? « Il faut relativiser cette fin. Le RSTA devait pallier la mise en place du RSA. C'était une solution trouvée dans l'urgence, qui n'a plus lieu d'être. Il disparaît, mais le RSA va prendre le relais et la différence ne sera pas bien importante. »

Le seuil pour bénéficier du RSA est quand même bien plus bas que celui du RSTA... « Si le RSTA avait pu être maintenu, le Medef aurait applaudi des deux mains. Mais les caisses de l'État, de la Sécurité sociale, sont vides, ce n'était pas possi-

ble. On vit du social, mais on ne peut le financer qu'avec des bons résultats économiques, ce qui est loin d'être le cas. »

Le patronat continue néanmoins à verser sa part de la prime de vie chère ? « Oui... pour l'instant. L'exonération de charges pour cette prime a été prolongée, pour la troisième fois, jusqu'en décembre prochain. Je ne pense pas qu'on obtiendra une quatrième rallonge. Le Medef étant respectueux des lois, si au 1^{er} janvier 2014, on doit s'acquitter de charges supplémentaires, nous le

ferons, mais cela nous en coûtera 50 % plus cher. Pour les entreprises ne pouvant pas suivre, il faudra trouver des solutions. »

En Guadeloupe, l'accord Bino stipule que les patrons prennent en charge ces 100 euros... « Oui, et heureusement que ce n'est pas le cas chez nous. Je ne pense pas que nous aurions pu le supporter. D'ailleurs, en Guadeloupe, toutes les entreprises qui ont signé cet accord ont aujourd'hui de sérieux problèmes de trésorerie... »



Patrick Lecurieux-Durival : « Il faut relativiser la fin du RSTA ». Photo archives / F.A.